

## **CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE**

L'an deux mille dix neuf, le 7 Février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique Monsieur HULAUD Jean-François, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier , Mme PRIE Nathalie, Monsieur CHOUMIN Pierre, Mr ROBIN Patrice, Mme DUFEIL Jeanine, Mr GABILLARD Sébastien, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr CHOANIER Bernard, Mme VAN DIEN Françoise, Mme VEAUDELET Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, Mr REUNGOAT Jean, Mr TERRIERE Jacques, Mme MAUTALET Brigitte, Mme GUILLERME Françoise, Mme BELLANGER Gilberte.

**Etaient absents ou excusés :** Monsieur VASPART Michel, (pouvoir à Mr David BOIXIÈRE), Mme TARDIF Tiphaine.

---

### **COMPTE-RENDU**

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle VEAUDELET comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 20 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité et sans observation.

Monsieur le Maire, en préambule, rappelle que le Président de la République et le gouvernement ont engagé un Grand Débat national dans l'objectif de recueillir au mieux la parole citoyenne sur le terrain. A Pleudihen-sur-Rance, comme à La Vicomté-sur-Rance et Saint-Hélen, nous souhaitons prendre pleinement part à ce débat. C'est en concertation avec Jean-Louis RUCET, Maire de La Vicomté-sur-Rance et Pascal PERRIN, Maire de Saint-Hélen, que nous avons souhaité organiser ce Grand Débat, il se déroulera **le samedi 23 février 2019 à 17h30 à la Salle des Fêtes de Pleudihen**. Le choix du samedi après-midi nous semblant être le moment le plus opportun pour permettre à un maximum de personnes de participer.

---

### **FINANCES**

#### **SACIB : CESSION DE TERRAIN**

Monsieur le Maire, rappelle qu'il s'agit d'un terrain de 1500 m2 situé devant la Maison de Santé, initialement il était prévu pour 3 lots par SACIB alors que la commune souhaitait un collectif.

Au vu de la fréquentation croissante à la Maison de Santé, permettant à terme de faire une extension, il est proposé d'acquérir le lot n°8 au prix de 50 000 € afin de réaliser un parking (30 à 40 places) en prévision de l'intégrer dans la réhabilitation de la rue du Val d'Orient.

Le collectif initialement prévu pourrait être envisagé sur un autre site.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

**SAUF 1 abstention** (Madame Gilberte BELLANGER)

**RETIENT la proposition d'achat à 50 000 €.**

## **DEVIS VOLETS SALLE D'HONNEUR**

Monsieur Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe les Membres que deux entreprises ont été interrogées pour la fourniture et pose de volets roulants aux fenêtres de la salle d'honneur qui étaient déjà équipées de coffres mais qui n'avaient jamais eu de Volets.

Deux devis pour la même fourniture sont proposés avec isolation des coffres

La Société KOMILFO présente un devis pour un montant de **7 110,25 € H.T.**

- Volet roulant (produit complet) garantie 5 ans pièces
- Moteur vendu avec volet roulant garantie 7 ans pièces
- Fabrication FRANÇAISE

La Société HABITALIA présente un devis pour un montant de **7 182,09 € H.T.**

- Garantie 10 ans (moteur, pièces et déplacement)
- Fabrication FRANÇAISE

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

VOTE :                7 voix pour KOMILFO

                          15 voix pour HABITALIA

**Le devis HABITALIA est choisi grâce à sa garantie de 10 ans, et fabrication Française**

**Pour un montant de H.T. 7 182,09 €**

## **ETUDE TRAVAUX D'ELECTRICITE AU PRESBYTERE**

Monsieur Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait remarquer aux Membres, que du fait de la vétusté de ce bâtiment accueillant du public (centre paroissial des 3 communes, espace très occupé quotidiennement, y compris par des enfants)

Trois entreprises ont été sollicitées en vue de la reprise de l'ensemble de l'électricité.

Deux des Sociétés interrogées ont répondu que « refaire des travaux d'électricité dans ce bâtiment nécessiterait de faire des saignées et des percements dans les murs qui sont à certains endroits fissurés ».

La troisième Société : LUDOVIC POTDEVIN de Pleudihen a proposé la réfection électrique de l'ensemble : Rez de chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage circuit électrique sous goutte pour un montant de : 9 455,00 € H.T.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

**DECIDE DE RETENIR LE DEVIS DE L'ENTREPRISE POTDEVIN**

**pour un montant H.T. de 9 455,00 €.**

## **DEVIS DE VITRAUX à l'ÉGLISE**

Monsieur Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait part à l'Assemblée qu'un vitrail côté Ouest du chœur de l'Église pose plus de problème que les autres. Il s'est dégradé lors de vent fort et la ceinture de plomb se détache..... de plus les intempéries continuent de l'abîmer,

Trois entreprises ont été sollicitées pour la réfection de ce vitrail et le nettoyage des gouttières.

Monsieur PANGAULT présente les deux devis reçus pour les mêmes travaux :

L'entreprise DURAND S.N.D. de Châteauneuf présente un chiffrage de **2 54,72 € H.T.**

La Société BENATRE de La Vicomté sur Rance propose un prix de **1 222,00 € H.T.**  
( Tarif moins élevé dû à la possession de sa propre nacelle)

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

**RETIENT le devis de la Société BENATRE pour le montant H.T. de : 1 222,00 € H.T**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **CONVENTION STEREDENN**

Monsieur Pierre CHOUIN, Conseiller Délégué, rappelle que depuis 1993, la commune signe une convention avec STEREDENN (ex. KER MARIA) dans le cadre du dispositif « chantiers d'insertions ». Cette année la proposition financière est de 9 906 € sur une période de 26 jours, les travaux envisagés sont surtout du fléchage, de l'entretien, avec une possible mise hors d'eau de certains secteurs (création de passerelles, exemple : entre Pleudihen et la Vicomté, Quincoubre et en bas de la coquenais) ainsi que travaux sur le sentier de randonnées de Pays (St Malo/Dinan/Dinard)

Reste à définir la prise en charge des matériaux, sera-t-elle à la charge de la commune ? ou à celle du DPM ?

Le Département n'est jamais sollicité car ce n'est pas sur le domaine départemental.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

**ACCEPTE LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION STEREDENN du  
1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019  
POUR UN COUT ANNUEL DE 9 906 € sur 26 jours de travail.**

### **Délibération sauvegarde des commerces**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du PLUiH, plusieurs linéaires commerciaux ont été délimités afin de maintenir les commerces de proximité du bourg. Ainsi en complément de la délibération prise en 2008 et en anticipation de l'outil mis en place dans le cadre du PLUiH, la municipalité affirme son souhait d'agir en faveur du maintien des commerces du centre bourg et du dynamisme qu'ils apportent.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

**AUTORISE** Mr le Maire à solliciter l'ensemble des outils fonciers pour maintenir les commerces de proximité, exemple : recours à l'EPF, sollicitation de Dinan Agglomération pour une délégation du Droit de préemption.....) et à signer tous les documents concernant ce dossier.

## **DIVERS :**

### **Rue de PLOUZON**

Monsieur le Maire fait part aux Membres que suite à la réunion qui s'est tenue en Mairie avec une trentaine de riverains de cette rue, Ils ont signalé un trafic très important à vitesse relativement élevée, un haut de rue dangereux avec une voirie très étroite, la dangerosité pour les piétons, en particulier les écoliers à l'heure de la cantine. Il a été proposé une période d'essai, avec mise en place de voies sans issue par l'installation sur la voirie d'une barrière qui sera amovible pour les secours et certains besoins de riverains. L'emplacement de la barrière pourrait se situer sur le bas de la rue, en tenant compte de la nécessité de maintenir un espace de retournement.

### **COMMISSION NAUTIQUE**

Monsieur le Maire, rappelle que la commission nautique se réunit environ 2 fois par an. Lors de la dernière réunion, il a été attribué 9 mouillages, ce qui porte le nombre en un an à 23 en un an.

18 mouillages ont été remis en état et les autres sont prévus courant MAI.

Un diagnostic a été demandé sur l'état de la Cale de Mordreuc.

### **INFORMATION : Relais de téléphonie FREE MOBILE**

Monsieur Jean REUNGOAT, Conseiller Municipal, fait part de la réception en mairie d'un dossier d'information relatif au projet d'installation d'un relais de téléphonie FREE MOBILE sur notre commune, dans le clocher de l'église Notre Dame.

Ce dossier, à caractère informatif, présente l'ensemble des caractéristiques géographiques, techniques et règlementaires (y compris sanitaires) de ce projet. Il est destiné à être présenté et consulté par nos administrés.

Dans le cadre des ses licences 3G (Haut Débit Mobile) et 4 G (Très Haut Débit Mobile), Free Mobile s'est engagé à atteindre pour Janvier 2027 ses obligations de, 98 % de couverture de la population en 4 G, par ses antennes relais.

Ce projet consiste à installer sur l'église 4 antennes FREE MOBILE et une FH en lieu et place des antennes Bouygues Télécom.

Concernant le calendrier prévisionnel :

Janvier 2019 : remise du dossier d'information,

Juin 2019 : début des travaux,

Juillet 2019 : mise en service

Point particulier : Si ce dossier n'est que technique, l'opérateur FREE prendra un contact particulier et personnalisé avec ses nouveaux clients afin de définir les modalités pratiques au sujet du transfert et du service rendu.